



- MODULE 2 -
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET
MIGRATION

TABLE DES MATIÈRES

●	Projet FOURMIS.....	PAGE 3
●	Présentation du module 2.....	PAGE 4
●	Démarche pédagogique.....	PAGE 5
●	1. Activité de remue-méninges.....	PAGE 6
●	2. Documentaire et complément théorique.....	PAGES 7-8
●	3. Activité de réflexion (Acte I) et complément théorique.....	PAGES 9-12
●	4. Activité de réflexion (Acte II) et complément théorique.....	PAGES 13-15
●	5. Activité de réflexion (Acte III) et complément théorique.....	PAGES 16-18
●	6. Conclusion.....	PAGES 19-21
●	Références.....	PAGE 22
●	Annexes.....	PAGES 23-32

Recherche et rédaction :
Marjolaine Martel-Morin
Hugo Maurer
Tariq Rami

Conception graphique :
Maïka Sondarjee

ISBN 978-2-924878-02-3 (PDF)
ISBN 978-2-924878-02-6 (imprimé)

PRAXIS
Centre de développement professionnel
Faculté des arts et des sciences

Université 
de Montréal
et du monde.

Réseau d'études des
dynamiques transnationales
et de l'action collective

Une unité du  CÉRIUM



REDTAC

Université 
de Montréal

PROJET FOURMIS

Projet

Depuis 2009, des étudiants affiliés au Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC) ou au Département de science politique de l'Université de Montréal ont réalisé des documentaires vidéos sur différents enjeux contemporains de développement. Le projet FOURMIS (Formation ouverture et regards multimédias sur l'international et la solidarité) mobilise les connaissances contenues dans ces documentaires à l'aide de trousseaux pédagogiques interactives. Ces trousseaux sont organisées autour desdits documentaires, de ressources infographiques, d'activités participatives et de compléments théoriques.

Chaque module permet de s'informer et de se forger une vision personnelle et éclairée des enjeux traités. Les huit premières trousseaux portent sur :

- la déforestation et l'agroforesterie
- les nouveaux enjeux de la migration
- l'environnement et la gestion des déchets
- la souveraineté alimentaire
- l'accaparement des terres
- l'altermondialisme
- l'urbanisation
- les enjeux de genre

Public visé

Les formations et les trousseaux pédagogiques du projet FOURMIS s'adressent aux enseignants et enseignantes des programmes internationaux des cégeps et d'études secondaires avancées, ainsi qu'aux responsables d'ONG francophones. Le but est d'offrir des outils 2.0 aux formateurs voulant innover dans leurs techniques d'enseignement, à l'aide d'outils interactifs et de supports multimédias.

Contact

Dominique Caouette

Coordonnateur, Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC)

Département de science politique, Université de Montréal

dominique.caouette@umontreal.ca

Maïka Sondarjee

Membre associée, Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC)

Doctorante en science politique, Université de Toronto

maika.sondarjee@mail.utoronto.ca

MODULE 2

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MIGRATION

Description

Les changements climatiques et la montée des eaux poussent de plus en plus de personnes à la migration interne et externe. Cette fuite provoque d'immenses mouvements de populations vers les centres urbains. Ces flux alimentent un cercle vicieux d'urbanisation chaotique ayant des conséquences sur l'environnement, le tissu social et la salubrité des villes. Les estimations prévoient une augmentation des flux de migrations climatiques jusqu'à 250 millions de personnes d'ici 2050, soit près de sept fois la population du Canada. Les gouvernements peinent à trouver des solutions efficaces et évitent de prendre leur part de responsabilité. L'étude de cas du Bangladesh servira d'illustration tout au long du module.

Objectifs

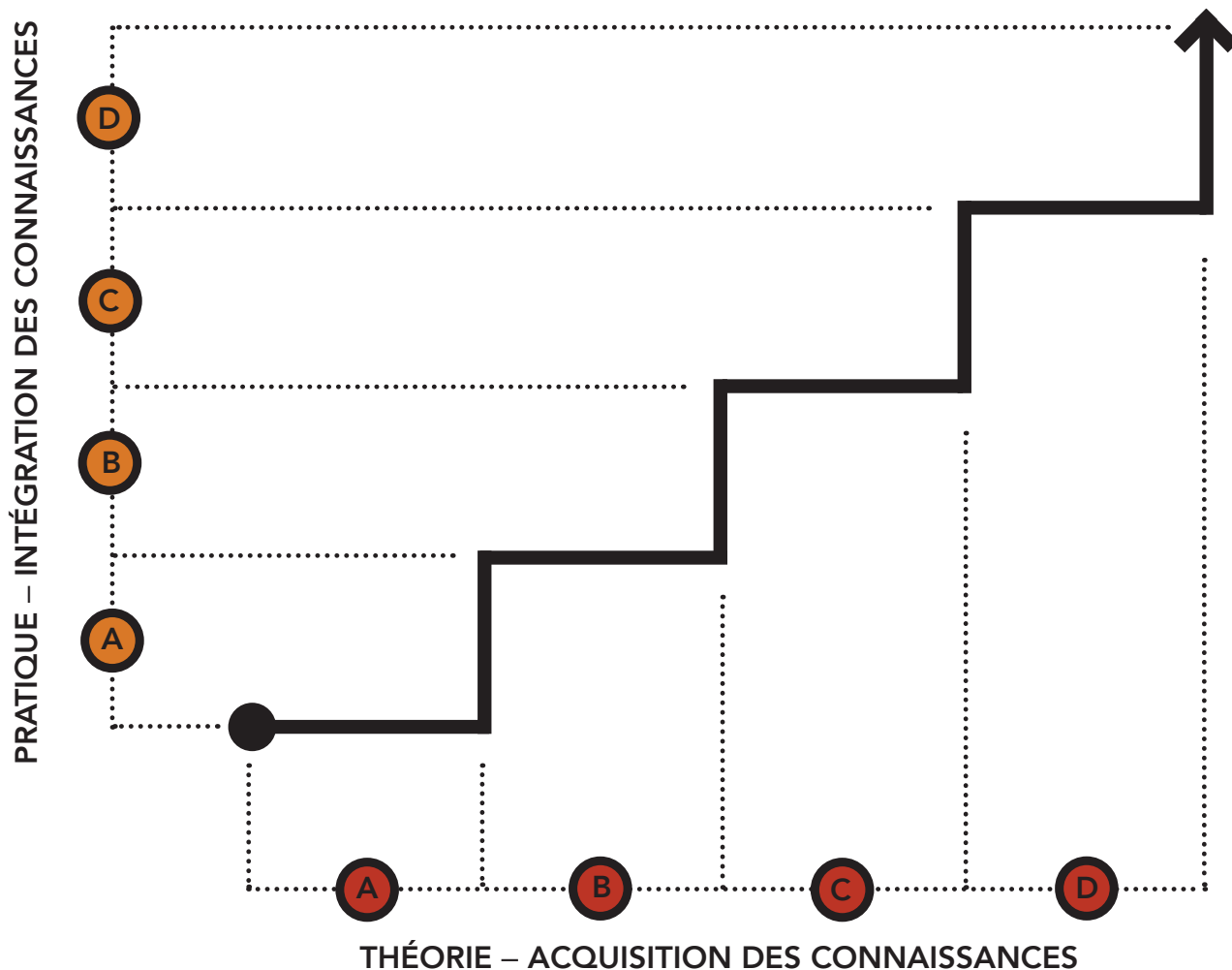
À la fin du module, les membres du groupe devraient être en mesure de :

- Comprendre la relation entre changements climatiques et migrations ;
- Identifier les motivations des migrants et comprendre la diversité des parcours migratoires ;
- Identifier les principaux enjeux des changements climatiques ;
- Réfléchir sur les devoirs des gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile ;
- Identifier des pistes de solution.

Déroulement

1. Remue-méninges (15 minutes)
2. Documentaire *Sillages* (15 minutes)
3. Acte I – Activité de réflexion (10-20 minutes)
Retour et discussion (10 minutes)
4. Acte II – Activité de réflexion (10-20 minutes)
Retour et discussion (10 minutes)
5. Acte III – Activité de réflexion (10-20 minutes)
Retour et discussion (10 minutes)
6. Conclusion (15-30 minutes)

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE



THÉORIE	PRATIQUE
<p>A CONTEXTE Changements climatiques et flux migratoires: les nouveaux enjeux du 21^e siècle</p>	<p>A DOCUMENTAIRE <i>Sillages</i> (2014)</p>
<p>B PARTIE 1 – CAUSES Un portrait des flux migratoires internes au Bangladesh</p>	<p>B ACTE 1 Ma maison coule !</p>
<p>C PARTIE 2 – ENJEUX Problématique et défis à relever</p>	<p>C ACTE 2 La ville des mirages ?</p>
<p>D PARTIE 3 – GESTION Un enjeu qui nous concerne tous: gouvernance et responsabilité</p>	<p>D ACTE 3 L'impasse</p>

1. REMUE-MÉNINGES

Objectif

Susciter la curiosité et la participation du groupe et permettre au formateur ou à la formatrice de sonder les connaissances des membres du groupe sur la base des trois affirmations suivantes :

- À l'heure actuelle, aucune population en Amérique du Nord n'est contrainte de se déplacer à cause des changements climatiques. Seules les populations des pays du Sud sont directement touchées par la problématique.
- Les populations contraintes de se déplacer à cause des changements climatiques quittent massivement les pays du Sud pour migrer vers les pays développés du Nord.
- Ces populations migrantes sont protégées par le droit international et bénéficient des mêmes avantages que les autres catégories de réfugiés.

Déroulement

1. Installer une corde au mur et y fixer séparément les feuilles en annexe dans l'ordre suivant : VRAI à l'extrémité gauche, PLUS OU MOINS VRAI au centre, FAUX à l'extrémité droite.
2. Écrire la première affirmation au tableau. En fonction de ce qu'ils pensent de cette affirmation, les membres du groupe vont se placer physiquement devant la corde à linge, en face de la feuille qui représente leur opinion.
3. Une fois que tout le groupe a pris position par rapport à chacune de ces affirmations, le ou la responsable de la formation donne les réponses justes et lance la discussion.

Matériel nécessaire

- Corde et trois épingles à linge (ou papier collant)
- Trois feuilles (voir annexe)

2. DOCUMENTAIRE

Sillages 2014

Réalisateurs : Sophie Letendre, Émilie Rochon-Gruselle, Clément Rodrigue

Synopsis

Le documentaire *Sillages (Eroding Away)* traite des migrations internes au Bangladesh. Croisant les points de vue d'experts locaux et étrangers ainsi que de Bangladais ayant migré vers la capitale ou songeant à le faire, ce documentaire offre un portrait vivant et nuancé d'une problématique dont les conséquences se font déjà ressentir et influencent l'avenir du pays.

Objectifs

L'objectif du documentaire est de permettre aux membres du groupe de jeter un premier regard sur les enjeux de la migration climatique. Par un portrait de la situation au Bangladesh, les membres du groupe seront amenés à se questionner sur les causes et les conséquences de ces flux migratoires.

Déroulement

1. La formatrice ou le formateur prend soin d'avoir lu le complément théorique.
2. Il ou elle présente la vidéo.
3. Il ou elle lance la discussion en s'inspirant des questions de réflexion suivantes :

- Le départ des migrants est-il motivé par des facteurs environnementaux, économiques, sociaux ? Leur départ est-il forcé ou volontaire ? Comment déterminer le caractère forcé ou volontaire du déplacement ?
- Quels sont les défis rencontrés par une famille à la ville ? Sa situation va-t-elle s'améliorer ?
- Les grands centres urbains pourront-ils accueillir tous les nouveaux migrants ? Quelles sont les conséquences de l'urbanisation chaotique, notamment sur les droits de la personne ?
- Quels sont les enjeux les plus urgents pour les réfugiés climatiques ?
- À qui revient la responsabilité première d'assurer les droits de ces réfugiés ? Aux États, à la communauté internationale, aux ONG ?
- Qu'est-ce qui rend la gestion de ces nouveaux réfugiés si compliquée ?

Matériel

- Un projecteur
- Documentaire *Sillages*

COMPLÉMENT THÉORIQUE

Documentaire Sillages

Le Bangladesh figure parmi les pays les plus exposés aux dangers environnementaux. Il est parcouru par plus de 230 cours d'eau et une grande partie de ses terres habitables est située à moins de 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. Son climat tropical s'accompagne de pluies de mousson qui provoquent des inondations pouvant recouvrir de 25 à 70 % de la superficie nationale chaque année. La combinaison de ces deux phénomènes est parfois dramatique. Pourtant, l'État bangladais n'est pas des plus actifs dans sa manière de traiter ces questions. Les médias donnent à cette érosion côtière et fluviale le nom de « tsunami silencieux » du fait de la faible attention que lui accorde le pouvoir politique, alors que le phénomène est le principal facteur de migration des individus vivant en zone rurale. Chaque année, entre 500 000 et 1 million de personnes seraient contraintes de se déplacer par suite de l'érosion des berges. Le Bangladesh connaît également en moyenne un cyclone dévastateur tous les trois ans. La violence des cyclones Sidr en 2007 et Aila en 2009 — à 18 mois d'intervalle — a créé d'importants dommages économiques et matériels, en plus d'accroître la salinisation des sols, de moins en moins propices à la culture traditionnelle du riz.

En plus de sa fragilité environnementale, le Bangladesh voit sa vulnérabilité exacerbée par ses caractéristiques démographiques, économiques et sociales, ainsi que par la faiblesse de ses institutions politiques. Dépassant les 1 200 habitants au kilomètre carré — soit 300 fois la densité de population du Canada —, le Bangladesh est le pays le plus densément peuplé au monde. Qui plus est, la majorité de la population dépend des revenus de l'agriculture et se concentre dans les zones rurales et côtières où l'exposition aux catastrophes naturelles est la plus forte. Dans un contexte de pauvreté et surtout devant l'intensification des catastrophes naturelles induite par les changements climatiques, la population se trouve devant le choix de s'adapter ou de partir en quête d'un environnement plus sécuritaire.

Actuellement, la majorité des déplacements de populations s'opère à l'intérieur des frontières du Bangladesh, généralement des zones rurales vers des zones urbaines. Les migrations internes sont la première cause du phénomène d'urbanisation massive de la capitale, Dhaka, comme on peut le voir dans le documentaire Sillages.



Crédit photo : Émilie Rochon-Gruselle

3. ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

PIÈCE DE THÉÂTRE – ACTE 1

Objectif

[Voir le texte en annexe]

L'objectif de l'acte 1 est de permettre aux membres du groupe de comprendre la pluralité des causes migratoires et l'interdépendance des facteurs qui influencent le choix de migrer. En se mettant dans la peau d'une famille confrontée au choix de migrer au Bangladesh, les membres du groupe pourront aborder la problématique d'une façon plus personnelle et engagée.

Déroulement

1. La formatrice ou le formateur prend soin de lire le complément théorique associé à cet acte.
2. Il ou elle imprime le texte et le distribue au groupe si la pièce est mise en scène. Si les membres du groupe lisent le texte en lecture à vue, le texte peut être projeté sur un projecteur.
3. Les membres du groupe jouent la pièce.
4. La formatrice ou le formateur lance la discussion avec les questions de réflexion suggérées.

Matériel nécessaire

1. Le complément théorique
2. Un projecteur si le texte est projeté ou le texte imprimé s'il est distribué au groupe.

Acte 1

En plus de la montée des eaux et des catastrophes naturelles, la salinisation des terres a diminué les revenus agricoles de 40 % au cours des deux dernières années et le passage d'un cyclone a nécessité la reconstruction de la maison au printemps. La situation financière de la famille Abedin se détériore graduellement. Le village anticipe une période de sécheresse dans les mois à venir. De plus, la famille aimerait rejoindre d'autres membres de la famille élargie ayant déjà migré en ville. Par la même occasion, cela permettrait à l'ainé de poursuivre ses études dans une université plus reconnue. Évocation de la progression de la migration : le père reste au village pour aider la tante à consolider sa maison (mieux nantie, la tante choisit d'adapter son habitation aux aléas environnementaux qui touchent la région, plutôt que de quitter le village). En échange, elle aide la famille à rejoindre Dhaka.

Questions de réflexion suggérées :

- Quels sont les facteurs qui poussent la famille à se déplacer vers la ville ? Quels sont les facteurs qui incitent la tante à rester ?
- Quelle est la cause principale du départ de la famille ? Son départ est-il principalement motivé par des facteurs environnementaux, économiques ou sociaux ?
- Son départ est-il forcé ou volontaire ? Comment déterminer le caractère forcé ou volontaire du déplacement ?

COMPLÉMENT THÉORIQUE

Acte 1 – Le choix de migrer

Contextualisation

Les variations environnementales ont toujours été à l'origine de mouvements de populations. Toutefois, l'industrialisation et la mondialisation des dernières décennies ont forgé un consensus scientifique de plus en plus clair : la Terre est soumise à un changement brutal dans le fonctionnement de son système climatique, majoritairement dû à l'activité humaine. Au cours des dix dernières années, la fréquence, l'intensité et la gravité des dégâts environnementaux ont augmenté. Les inondations en Europe centrale, au Brésil, en Mozambique, en Thaïlande et au Kenya ; les ouragans en Haïti et aux États-Unis ; les inondations au Pakistan, au Bangladesh et en Chine ; les typhons le long des tropiques ; la sécheresse en Afrique subsaharienne ; la canicule en France et dans d'autres parties de l'Europe du Sud. Ces exemples démontrent la vulnérabilité du monde face aux changements climatiques, y compris dans les régions les plus technologiquement avancées.

Entre 2008 et 2013, on estime de 17 et 42 millions le nombre de personnes déplacées annuellement à cause de ces catastrophes. Certaines régions du globe sont inégalement vulnérables aux changements climatiques. Entre 2008 et 2012, par exemple, 82 % des migrations climatiques auraient eu lieu en Asie. Au-delà des facteurs environnementaux, le contexte social ou des facteurs historiques et politiques — comme le colonialisme ou l'implémentation maladroite de révolutions agricoles imposées par les pays du Nord — accentuent la vulnérabilité de certaines régions.

Note conceptuelle

Le terme « déplacés environnementaux » est utilisé afin de distinguer les individus contraints de se déplacer à la suite de catastrophes naturelles (lentes ou soudaines et conjuguées à un ensemble d'autres facteurs économiques, politiques et sociaux) des réfugiés au sens juridique du terme. Nous l'employons ici pour faire référence aux individus qui se déplacent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays d'origine. Il est à noter que la terminologie ne fait pas l'objet de consensus et que plusieurs chercheurs préfèrent l'utilisation du terme « réfugiés environnementaux ».

Bien que les estimations soient difficiles à établir, on prévoit que les flux de migrations climatiques pourraient atteindre 250 millions d'ici 2050, soit près de 7 fois la population totale du Canada. Qui plus est, une crise migratoire a déjà commencé et les réponses politiques sont attendues avec urgence : déjà, de nombreuses îles en Papouasie-Nouvelle-Guinée et plusieurs États tels que Tuvalu, Kiribati, Vanuatu et les Maldives doivent relocaliser de façon permanente des populations entières devant la menace de la montée des eaux.

Devant ce constat alarmant, il n'existe pourtant aujourd'hui aucun instrument juridique qui offre une protection directe, claire et pertinente à l'ensemble des déplacés environnementaux. Les stratégies et les orientations politiques sont donc à construire pour assurer le respect des droits fondamentaux de millions de personnes devant ce qui apparaît comme l'un des principaux défis de notre siècle.

Pourquoi les populations migrent-elles?

La quête de sécurité au sens large du terme est ce qui a toujours motivé les déplacements de population, que cette quête soit reliée à la santé, aux ressources alimentaires ou à l'activité économique, ou provoquée par la guerre, l'oppression. Dans le cas de la famille Abedin, ce sont principalement les facteurs environnementaux externes qui viennent perturber l'équilibre sociétal. En outre, les plus vulnérables sont souvent ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour migrer. Ils demeurent donc sur leur territoire et subissent les conséquences directes des changements climatiques sans pouvoir s'en échapper (concept de « populations prises au piège »). D'autres possèdent suffisamment de ressources pour faire le choix de demeurer sur leur territoire en adaptant leur habitat et leurs sources de revenus à la nouvelle situation. Entre ces deux situations, des milliers d'individus migrent à la recherche de meilleures conditions de vie, généralement à l'intérieur de leur pays d'origine.



Cadres théoriques d'analyse

Niveau micro **Cadre individuel/familial**

L'éducation, le genre et l'âge sont des facteurs qui influencent par exemple la décision de migrer. Une famille désirant une éducation supérieure pour ses enfants pourrait voir d'un meilleur œil la migration vers la ville en raison des perspectives favorables qui s'y trouvent (par exemple, de plus grandes universités ou des possibilités d'emplois). Le genre et la position sociale des individus influencent également le choix de migrer. Par exemple, une personne dont l'orientation ou l'identité sexuelle diverge de la norme pourrait choisir plus rapidement de quitter son territoire à la suite d'un événement climatique si elle s'y sent opprimée à la base.

Niveau méso **Cadre intermédiaire**

Le niveau d'analyse méso porte sur le secteur d'activité, le réseau et les institutions de l'élément étudié. Plusieurs obstacles ou facteurs peuvent émerger de ce niveau d'analyse, tels que le cadre politique ou juridique (système démocratique ou dictature); le coût de la mobilité (qualité, disponibilité et coût de l'infrastructure urbaine, accès à des véhicules motorisés); les réseaux sociaux (organisation ethnique et hiérarchique) et les nouvelles technologies de l'information (développement massif des réseaux sociaux et des télécoms); les liens avec la diaspora (présence d'un parent ayant émigré avec succès).

Niveau macro **Cadre global**

Le niveau macro recouvre la situation politique globale comme l'organisation de la gouvernance dictant le degré de liberté de la société (liberté d'expression, liberté de la presse), la sécurité et la coercition (moyens contraignants mis en place par l'État), mais aussi les incitatifs et les aides sociales disponibles (programmes de sécurité sociale). À cela s'ajoutent la situation démographique désignant les densités de population (villes surpeuplées ou villages qui se vident, reconfiguration des liens sociaux); la situation économique, qui touche très directement les mouvements de population en raison de la disponibilité du travail, des différences dans le coût de la vie; le cadre social, qui dicte les critères de réussite, les aspirations de développement au sein de la société; et, bien sûr, la situation environnementale, qui influence plus ou moins fortement une population en fonction de son exposition et de sa réactivité face aux menaces environnementales, de la fertilité des sols, de l'accès à l'eau et de la souveraineté alimentaire ou énergétique.

4. ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

PIÈCE DE THÉÂTRE – ACTE 2

[Voir le texte en annexe]

Objectif

L'objectif de l'acte 2 est de conscientiser les membres du groupe aux conséquences des flux de migration climatique. En suivant la famille Abedin, qui se déplace vers la ville, les membres du groupe seront appelés à réfléchir aux impacts de l'urbanisation chaotique sur les conditions de vie des déplacés environnementaux.

Déroulement

1. La formatrice ou le formateur prend soin de lire le complément théorique associé à cet acte.
2. Il ou elle imprime le texte et le distribue au groupe si la pièce est mise en scène. Si les membres du groupe lisent le texte en lecture à vue, le texte peut être projeté sur un projecteur.
3. Les membres du groupe jouent la pièce.
4. La formatrice ou le formateur lance la discussion avec les questions de réflexion suggérées.

Matériel nécessaire

1. Le complément théorique
2. Un projecteur si le texte est projeté ou le texte imprimé s'il est distribué au groupe.

Acte 2

Les membres de la famille Abedin ont décidé de quitter leur village pour rejoindre l'oncle dans le centre urbain le plus proche, Chittagong. Alors que le but était d'améliorer leur situation, la réalité brute leur apparaît au grand jour : le défi d'urbanisation n'a pas pu être anticipé et leur cadre de vie laisse vraiment à désirer. Ils discutent donc avec leur oncle, qui leur explique la situation : pas beaucoup de travail, des conditions sanitaires très précaires, une insécurité grandissante et pas d'amélioration en vue. De plus, l'oncle est conscient que ce centre urbain risque de disparaître à son tour sous la mer. À ce moment-là, où iront les millions de déplacés ?

Questions de réflexion suggérées :

- Les membres de la famille Abedin devraient-ils bénéficier du statut de réfugié ?
- Quels sont les défis rencontrés par la famille à la ville ? Leur situation s'est-elle améliorée ?
- La ville de Dhaka pourra-t-elle accueillir les nouveaux migrants encore longtemps ? Quelles sont les conséquences de l'urbanisation chaotique, notamment sur les droits de la personne ?

COMPLÉMENT THÉORIQUE

Acte 2 –

Quelle reconnaissance accorder à ces nouveaux migrants?

Il est difficile de s'entendre sur une définition claire de « réfugiés environnementaux ». Actuellement, le discours politique distingue généralement le migrant économique volontaire — se déplaçant de son plein gré à la recherche d'un gain économique — et le demandeur d'asile ou le réfugié — qui est considéré comme une personne forcée de se déplacer pour fuir la persécution.

En l'état du droit international actuel, la communauté internationale a le devoir de protéger deux catégories d'individus : les réfugiés et les apatrides (individus sans nationalité). L'article 1A de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951 définit un réfugié comme une personne qui a traversé une frontière internationale et qui peut démontrer avoir fui devant la menace d'une persécution sur la base de cinq raisons admissibles : la race, la religion, la nationalité, l'opinion politique ou l'appartenance à un groupe social. Le pays qui accueille le réfugié est alors dans l'obligation de lui accorder le droit de rester sur son territoire en respect du principe de non-refoulement. Ce principe stipule que le réfugié ne peut retourner chez lui que si le retour ne constitue pas une menace aux droits fondamentaux de la personne.

Ainsi, à l'heure actuelle, les « réfugiés environnementaux » n'entrent généralement pas dans la catégorie légale des « réfugiés ». D'un côté, parce qu'ils franchissent rarement une frontière internationale, d'un autre, parce que les dommages environnementaux ne sont pas considérés comme des persécutions au sens juridique. Il est également difficile de s'entendre sur les critères qui devraient définir les « réfugiés environnementaux ». Comme en témoigne l'exemple de la famille Abedin, la pluralité des causes migratoires et la série d'états intermédiaires entre migration forcée et volontaire font de la conceptualisation du phénomène une tâche particulièrement ardue. Il est donc difficile d'établir la protection légale dont devraient bénéficier les différentes catégories de réfugiés ou de migrants.

Quelles sont les répercussions de ces migrations sur la vie en ville?

Devant la difficulté de construire les bases d'une politique migratoire organisée, plusieurs pays comme le Bangladesh font face à une urbanisation rapide et incontrôlée des principales villes du pays, à commencer par la capitale. Les changements climatiques, en rendant certaines régions inhabitables ou en raréfiant les possibilités d'emploi en milieu rural, poussent de plus en plus d'individus à se déplacer vers les pôles urbains. À Dhaka, faute de politiques d'aménagement urbain et de développement appropriées aux changements climatiques, les flux migratoires se traduisent par une détérioration importante des conditions de vie. Avec une croissance démographique de 3,5 % par an, Dhaka comptait plus de 14 millions d'habitants en 2013, dont un tiers vivait dans les bidonvilles. On prévoit que la population de Dhaka atteindra 21 millions en 2025. Perçue au départ comme un eldorado, la ville se transforme rapidement en mirage entraînant la désillusion pour les nouveaux venus, qui s'y trouvent privés d'accès aux services de base, comme la santé ou l'éducation, et qui sont cantonnés à des emplois précaires. Régulièrement accusés comme étant responsables de la hausse de la criminalité, de la dégradation de l'environnement urbain et du chômage, les quelque 400 000 nouveaux migrants qui rejoignent Dhaka chaque année vivent dans des conditions extrêmement précaires. Le flux de migrations climatiques implique donc un risque d'explosion sociale et de tensions accrues entre résidents et migrants.

À qui la responsabilité ?

Un autre défi de taille réside dans le partage des responsabilités et des devoirs entre les différents acteurs : communauté internationale, gouvernements nationaux, régionaux, locaux et ONG. À cet égard, le cas des îles Carteret, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, offre un aperçu éloquent de la complexité d'organiser une relocalisation planifiée des populations.

Le territoire des Carteret, situé à seulement 1,5 mètre au-dessus du niveau de la mer, subit des inondations récurrentes d'eau salée qui détruisent les récoltes et contaminent les puits d'eau douce. Devant le manque d'eau potable et les famines, les résidents de l'île se sont organisés pour planifier la relocalisation de la population. La fondatrice du Programme de relocalisation intégré des Carteret, Ursula Rakova, a proposé la relocalisation de 3 300 résidents de l'île vers l'archipel voisin, Bougainville. En décembre 2008, le projet fut présenté lors d'une rencontre organisée par l'ONG suisse Displacement Solutions, dans le cadre de laquelle des représentants de Bougainville, des Nations Unies, des gouvernements et de diverses ONG se sont réunis. À l'issue de cette rencontre, le chevauchement des intérêts nationaux, régionaux et internationaux est apparu comme un obstacle majeur au projet de relocalisation ; à qui la responsabilité d'acheter les terres de Bougainville ? Comment partager les terres entre les résidents et les nouveaux arrivants ? Quel soutien la communauté internationale doit-elle offrir ? Finalement, en septembre 2014, soit quatre années après le début officiel des négociations, seulement sept familles ont effectivement été relocalisées.

Ces enjeux concernent également les pays développés qui, malgré des institutions politiques et des ressources plus avancées, se heurtent eux aussi aux défis que pose le partage des responsabilités dans la gestion des migrations climatiques.

En 2003, le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis publiait un rapport sur les impacts de l'érosion et des inondations sur les populations autochtones de l'Alaska. À la suite de ce rapport, qui concluait que ces phénomènes représentaient un danger imminent pour plusieurs communautés, le Congrès a autorisé en 2005 la relocalisation de certaines d'entre elles aux frais de l'État. Après des années de pourparlers et de négociations, le GAO a finalement admis qu'aucune agence gouvernementale américaine n'avait l'autorité de relocaliser ces communautés et qu'aucune organisation gouvernementale n'était en mesure d'assurer la planification et le financement des dites relocalisations. En 2016, le dossier stagne toujours et aucune relocalisation n'a eu lieu.

Ces exemples illustrent la complexité et les limites de la gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques, non seulement pour les pays qui disposent de peu de ressources, mais aussi pour les pays les plus avancés. Les expériences passées sont révélatrices de l'ampleur du défi politique qui se présente : si les États-Unis peinent à s'organiser pour relocaliser les populations victimes des changements climatiques, il est clair que les pays moins développés, dont bon nombre d'îles aux systèmes écologiques, économiques et politiques fragiles, ne pourront pas y arriver seuls. Le phénomène de la migration climatique appelle donc à la convergence des forces et à un renforcement de la solidarité internationale : il nécessite une gouvernance globale et coordonnée entre les différents acteurs.

5. ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

PIÈCE DE THÉÂTRE – ACTE 3

Objectif

[Voir le texte en annexe]

L'objectif de l'acte 3 est d'amener les membres du groupe à se demander à qui revient la responsabilité d'assurer le respect des droits de la famille Abedin. Ils seront ainsi encouragés à réfléchir aux devoirs et aux responsabilités des gouvernements et de la communauté internationale en ce qui a trait à la protection des déplacés environnementaux.

Déroulement

1. La formatrice ou le formateur prend soin de lire le complément théorique associé à cet acte.
2. Il ou elle imprime le texte et le distribue au groupe si la pièce est mise en scène. Si les membres du groupe lisent le texte en lecture à vue, le texte peut être projeté sur un projecteur.
3. Les membres du groupe jouent la pièce.
4. La formatrice ou le formateur lance la discussion avec les questions de réflexion suggérées.

Matériel nécessaire

1. Le complément théorique
2. Un projecteur si le texte est projeté ou le texte imprimé s'il est distribué au groupe.

Acte 3

À la suite d'un typhon particulièrement violent qui a frappé la région à peine deux ans après une autre catastrophe, des milliers de gens se retrouvent sans abris et sans nourriture : le Bangladesh demande du secours à la communauté internationale. Des camps de réfugiés voient le jour. La famille se retrouve dans l'un de ces camps et discute avec une responsable ; celle-ci leur présente les enjeux politiques qui se posent au niveau gouvernemental, pendant que la société civile fait du mieux qu'elle peut. Ainsi, la famille se retrouve devant un autre choix qui n'est pas très enviable : fuir le Bangladesh, mais perdre tout statut, parce que le statut de réfugié climatique n'existe pas, ou bien rester au Bangladesh, mais pour aller où, et comment.

Questions de réflexion suggérées :

- Quels sont les problèmes les plus urgents pour les réfugiés climatiques ?
- À qui revient la responsabilité première d'assurer les droits de ces réfugiés ? Les États, la communauté internationale ou les ONG ?
- Qu'est-ce qui rend la gestion de ces nouveaux réfugiés si compliquée ?

COMPLÉMENT THÉORIQUE

Acte 3 –

Quels sont les devoirs des gouvernements?

Légalement, le devoir des gouvernements quant à la protection des « réfugiés environnementaux » s'inscrit uniquement dans l'obligation plus large d'assurer le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens. Néanmoins, la plupart des experts scientifiques s'accordent pour voir la migration comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, les conséquences des flux migratoires accrus dépendent de cette volonté des États à anticiper et à encadrer les migrations au moyen de programmes efficaces de relocalisation.

En ce sens, les experts encouragent les États à développer des programmes d'encadrement et de réhabilitation des personnes déplacées à la suite de catastrophes ou à cause des dégradations progressives de l'environnement. Des politiques d'aménagement urbain et de développement adaptées aux nouveaux défis que posent les migrations climatiques sont essentielles pour éviter que les flux migratoires engendrent davantage d'inégalités sociales et de conflits civils. Par exemple, le Bangladesh devra préparer les villes à l'arrivée massive des nouveaux migrants, mais l'instauration d'une planification urbaine et les investissements dans le développement des infrastructures ainsi que des services adaptés aux nouveaux flux de migrants tardent à arriver.

Comme plusieurs pays du Sud global, le Bangladesh, qui n'a que des capacités institutionnelles, financières et technologiques limitées, n'arrive pas à affronter seul ces défis.

Plusieurs pays du Sud considèrent que la communauté internationale a une part de responsabilité en ce qui a trait aux migrations climatiques. La notion de responsabilité est cruciale quant à la direction des politiques. Le Bangladesh représente à cet effet un exemple éloquent. Alors que la politique des différents gouvernements locaux bangladais se caractérise par une absence de prise en charge des migrations internes, le pays investit massivement dans la promotion des migrations climatiques à l'échelle internationale depuis le début des années 2000. Se référant au principe du pollueur-payeur, le gouvernement bangladais défend l'idée que les États développés devraient assumer leur responsabilité relativement aux changements climatiques et aux conséquences migratoires qui en découlent dans les pays les plus vulnérables. Au même moment où il est critiqué pour son inaction à l'intérieur de ses frontières, le Bangladesh défend et rappelle le principe de la justice climatique à chaque conférence des parties, principe selon lequel ses citoyens doivent bénéficier d'une protection internationale devant les impacts des changements climatiques. Cet appel à la justice est aussi véhiculé par un regroupement d'activistes au Bangladesh. Ceux-ci font campagne depuis la Conférence des Parties à Copenhague en 2009 pour que la question des migrations climatiques soit intégrée à l'ordre du jour des négociations internationales lors de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Plusieurs acteurs demandent la création d'un statut particulier pour ces migrants ainsi que leur accueil permanent dans les pays de destination. Le concept de responsabilité partagée est donc un défi majeur pour l'élaboration d'une gestion concertée des migrations climatiques.

Quel est le rôle de la communauté internationale ?

De nombreuses recherches démontrent un lien de causalité entre les émissions de gaz à effet de serre produites en grande partie par les pays du Nord et les conséquences des changements climatiques affectant principalement les pays du Sud. D'ailleurs, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vigueur depuis 1994, établit que les États doivent coopérer sur la base de leur responsabilité commune, mais différenciée, pour limiter la perturbation humaine du système climatique et pour s'adapter aux effets néfastes de ces changements.

Cette coopération internationale est actuellement promue par des instruments de droit souples, dont les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces principes, dépourvus de pouvoir juridique contraignant, servent principalement de guide pour aider les États à élaborer des réponses locales, régionales et nationales avec l'appui de la communauté internationale. À cet égard, l'un de ces principes spécifie clairement qu'il relève d'abord et avant tout de la responsabilité de chacun des États concernés d'assurer la protection des déplacés environnementaux sur leur territoire.

D'un côté, les pays exposés aux changements climatiques demandent à la communauté internationale d'en faire davantage, notamment en élargissant le statut de réfugié pour y inclure les déplacés environnementaux. Ils souhaitent que les frontières internationales s'ouvrent davantage à l'accueil de ces nouveaux réfugiés. De l'autre côté, les pays développés se tournent vers des politiques d'immigration de plus en plus fermées, justifiées en partie par une peur grandissante des flux migratoires de toutes sortes.

De part et d'autre, ces positions négligent un constat clair : la très grande majorité des migrations climatiques ont lieu à l'intérieur même des frontières des pays concernés. Quels rôles alors pour la communauté internationale ?

En effet, le caractère essentiellement interne des migrations climatiques soulève la question de la pertinence et de la faisabilité d'un statut international du réfugié de l'environnement à même de protéger ces nouveaux réfugiés tout en respectant le principe de droit international de non-ingérence. Plus largement : de quelle nature devrait être cette protection ? Assistance sur place, aide humanitaire, protection internationale ou protection locale ou régionale ? Se pose également le problème des fonds, des organismes compétents, etc.

À l'issue de la COP21 tenue à Paris en 2015, une nouvelle force d'intervention a été créée, ayant pour mandat de formuler une approche intégrée afin d'éviter, minimiser et gérer les déplacements induits par les effets néfastes des changements climatiques. Pour la première fois, un accord international reconnaît explicitement la problématique des flux migratoires induits par les changements climatiques. Il n'est toutefois pas certain que suffisamment de fonds seront dégagés pour entreprendre une réelle coopération, de pair avec les différents paliers gouvernementaux des pays concernés.

Note conceptuelle

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques existe depuis 1992 et réunit chaque année près de 195 pays à la Conférence des Parties (COP), où des représentants, ONG et scientifiques des quatre coins du monde sont appelés à débattre de la stratégie internationale que les États devraient adopter pour freiner le changement climatique. La 21^e Conférence des Parties s'est déroulée à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 et fut marquée par la création de l'Accord de Paris, à l'issue duquel tous les pays ont notamment réitéré leur engagement à limiter le réchauffement à 2 °C jusqu'à la fin du XXI^e siècle. Les mécanismes mis en place ne sont toutefois pas contraignants ; leur succès dépend entièrement de la volonté des États et du courage politique de leurs dirigeants.

6. CONCLUSION

Présentation magistrale

Objectif

L'objectif de cette section est de consolider les connaissances acquises tout au long du module en amenant les membres du groupe à exprimer leur propre perception de la problématique et à se prononcer sur les pistes de solutions qu'ils jugent les plus pertinentes. Le but est d'orienter la discussion vers la volonté d'agir et le pouvoir d'action de chaque membre du groupe.

Matériel nécessaire

1. Le complément théorique Stratégies et politiques proposées.

Déroulement

1. La formatrice ou le formateur prend soin d'avoir lu le complément théorique Stratégies et politiques proposées.
2. Il ou elle présente les pistes de solutions au groupe.
3. Il ou elle lance la discussion en s'inspirant des questions de réflexion suivantes :

- À votre avis, quelles sont les solutions les plus pertinentes au niveau international ?
- Quelles solutions préférez-vous aux niveaux régional et national ?
- À votre avis, quels sont les rôles et les devoirs de la communauté internationale, des gouvernements et des citoyens dans la recherche et la mise en place de solutions ?
- Êtes-vous d'accord avec le fait que les changements climatiques sont essentiellement causés par l'activité humaine ?
- Croyez-vous que les pays développés devraient assumer davantage leur responsabilité par rapport aux changements climatiques ?
- Qui sont les personnes les plus vulnérables face à ces changements ? Croyez-vous que les hommes et les femmes sont touchés de la même manière par le phénomène ?
- De quelle façon croyez-vous que les changements climatiques vous affecteront personnellement ? Dans combien de temps ? Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous engager pour réduire ces changements ?

COMPLÉMENT THÉORIQUE

Stratégies et politiques proposées

Globalement, on peut distinguer deux types de stratégies politiques pour minimiser les impacts des flux migratoires induits par les changements climatiques. D'abord, certains préconisent un travail en amont, appelant à une diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire.

Cependant, les changements climatiques ne sont plus un problème qu'il est possible de penser dans un avenir lointain. Des milliers de personnes sont affectées tous les jours, aux quatre coins de la planète. Devant ce constat, il est primordial de lutter sur les deux fronts, c'est-à-dire mettre en place des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en développant des méthodes pour s'adapter aux effets actuels des changements climatiques.

Vu la complexité du problème, plusieurs initiatives devront être mises en place de manière simultanée pour assurer la protection des déplacés environnementaux et s'orienter vers des déplacements planifiés.

Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs observateurs suggèrent que la Convention des réfugiés de 1951 soit élargie pour inclure les réfugiés environnementaux. D'autres proposent la création d'un nouveau traité international ou encore l'élargissement des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, afin de leur conférer un pouvoir juridique contraignant. Or ces options se heurtent aux limites déjà mentionnées ; comment protéger la majorité des individus qui se déplacent à l'intérieur des frontières nationales ? Qui devrait être protégé par ces lois et comment atteindre un consensus sur la question ?

Comme les changements climatiques affectent les différentes régions du monde de manière très différenciée, certains acteurs suggèrent que les lacunes juridiques en matière de droit des migrants soient comblées par des instruments régionaux. Pour renforcer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays d'origine, certains suggèrent que les États insèrent dans leur législation des obligations d'accueil pour les personnes déplacées dans leur propre pays, prévoyant par exemple des plans d'évacuation, des installations provisoires et autres formes de protection. Cette piste de solution propose donc de renforcer la protection pour tous les types de déplacement, en insérant la protection des déplacés environnementaux dans celle des migrants dans leur ensemble. Par exemple, l'Union africaine a adopté, lors de sa session extraordinaire du 22 et 23 octobre 2009 en Ouganda, la Convention sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (dite Convention de Kampala), signée par 17 États africains. Cette convention est juridiquement contraignante.

Certains suggèrent de modifier le principe de non-refoulement, qui empêche le renvoi d'un individu dans son territoire d'origine si le retour représente une menace aux droits de la personne. Les causes de « non-refoulement » pourraient inclure une dimension environnementale plus claire. Walter Kälin, membre du comité des droits de la personne des Nations Unies et ancien secrétaire général des Nations Unies pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, propose d'établir un test de returnability. Plutôt que de faire la distinction entre le départ forcé et le départ volontaire, Walter Kälin propose qu'un individu soit considéré comme un réfugié forcé de quitter son territoire s'il n'est

pas légalement possible, pratiquement faisable ou moralement raisonnable qu'il y retourne. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, alors l'individu se verrait attribuer le statut de réfugié et obtiendrait le droit de résider sur le territoire d'un autre pays aussi longtemps que le retour sera jugé déraisonnable. Cette option permettrait d'éviter l'ambiguïté quant aux raisons du départ ainsi qu'à sa nature volontaire ou forcée, mais nécessiterait que soient clairement établis les critères raisonnables selon lesquels les individus peuvent ou ne peuvent pas être retournés sur leur territoire.

Quelles possibilités pour l'engagement citoyen ?

Chaque citoyen a le pouvoir d'agir et de changer les choses. Le premier pas à franchir relève de la prise de conscience individuelle des conséquences des changements climatiques auxquels nous contribuons tous par notre empreinte environnementale. Pour réduire cet impact, de nombreuses actions concrètes sont possibles : réduction des déchets, consommation responsable, redistribution plus équitable des ressources, etc.

On peut également s'engager dans des actions de sensibilisation de l'opinion publique visant à forcer les gouvernements à se positionner sur la question des réfugiés climatiques. On peut se joindre à des ONG, adhérer à des associations écologistes ou de défense des droits de la personne qui militent en faveur d'une protection pour les réfugiés environnementaux, ou encourager les actions de ces organismes.

Il est aussi crucial que les citoyens s'engagent dans des actions de recherche et d'expertise afin d'approfondir la réflexion sur les obstacles à relever. Il s'agit de réfléchir sur les moyens de développer de nouveaux mécanismes juridiques adaptés à la complexité des nouveaux phénomènes migratoires.

En somme, la problématique des migrations provoquées par les changements climatiques soulève des questions fondamentales qui mettent en lumière les limites des concepts juridiques, les carences du droit international et les obstacles auxquels se heurte la communauté internationale face aux enjeux modernes de développement. Une gestion sensible et efficace de ces migrations environnementales impliquera sans doute un bouleversement de nos acquis politiques et juridiques. Cela nécessite une prise de conscience et un engagement collectif.



RÉFÉRENCES

Cometti, Geremia. « Réchauffement climatique et migrations forcées : le cas de Tuvalu ». (M.A diss., Institut de Hautes Études Internationales et du Développement de Genève, 2010).

Diallo, Alassane, et Yvan Renou. « Changement climatique et migrations : qualification d'un problème, structuration d'un champ scientifique et activation de politiques publiques », *Mondes en développement* 4 (2015): 87-107.

Giordano, Alfonso, Antonietta Pagano et Esther Baron. « Bangladesh à risque entre vulnérabilité et migrations climatiques », *Outre-Terre* 1 (2013): 99-110.

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC). 2012. *Global Estimates 2012. People displayed by disasters*. Norway: Internal Displacement Monitoring Centre.

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC). 2014. *Global Estimates 2014. People displayed by disasters*. Norway: Internal Displacement Monitoring Centre.

Labranche, Sonia. « Fuir pour mieux s'établir : Étude sur la gouvernance des déplacés climatiques au Bangladesh dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ». (M.A diss., Université de Montréal, 2013).

Mayer, Benoît, et François Crépeau. « Changement climatique et droits de l'homme des migrants », dans *Mobilité humaine et environnement*, Christel Cournil et Chloé Vlassopoulos (dir.). (Versailles Cedex, Éditions Quae, 2015), 31-48.

Naser, Mostafa Mahmud. « Climate Change, Environmental Degradation, and Migration: A Complex Nexus ». *William & Mary Environmental Law and Policy Review* 36 (2012): 713-722.

Simonelli, Andrea C. *Governing Climate Change Induced Migration and Displacement* (England: Palgrave Macmillan), 15-22.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). 2009. *Forced displacement in the context of climate change: challenges for states under international law*. Bonn: United Nations High Commissioner for Refugees.

ANNEXES

DIALOGUES

ACTE 1

Activité de réflexion

Mise en contexte

En plus de la montée des eaux et des catastrophes naturelles, la salinisation des terres a diminué les revenus agricoles de 40 % au cours des deux dernières années et le passage d'un cyclone a nécessité la reconstruction de la maison de la famille Abedin au printemps. La situation financière de la famille se détériore graduellement. Le village anticipe une période de sécheresse dans les mois à venir. De plus, la famille aimerait rejoindre d'autres membres de la famille élargie ayant déjà migré en ville. Par la même occasion, cela permettrait à l'ainée de poursuivre ses études dans une université plus reconnue. Évocation de la progression de la migration : le père reste au village pour aider la tante à consolider sa maison (mieux nantie, la tante choisit d'adapter son habitat aux aléas environnementaux qui touchent la région, plutôt que de quitter le village). En échange, elle aide la famille à rejoindre Dhaka.

Le père est avec la tante et travaille sur la charpente d'une maison, sur la gauche de la scène. Le reste de la famille est réuni en demi-cercle sur la droite de la scène.

Mère – Il va être temps de préparer le repas, en attendant que votre père rentre de son travail.

Petite Fille, excitée – Dis maman, qu'est-ce qu'on mange ce soir? J'ai envie de Dal Bhat!

Mère, d'un air grave – Aujourd'hui, il n'y aura pas de lentilles, les enfants. Je suis désolée, mais les prix ont beaucoup augmenté. Vous savez qu'il faut aller loin pour trouver des lentilles et nos jardins se sont retrouvés sous l'eau.

Fils – Toi, quand tu étais petite, tu avais des lentilles du jardin?

Mère – Même quand vous étiez des bébés, je pouvais avoir des lentilles de mon jardin! Mais malheureusement, l'océan a tout recouvert.

Fils – Heureusement que l'on peut toujours aller travailler dans les fermes de crevettes.

Mère – C'est vrai. Mais cela veut dire que notre terre devient aussi salée que l'eau de la mer. C'est pour cela que nos arbres sont morts [PAUSE, en montrant les arbres.] Si Dieu le veut, tout cela rentrera dans l'ordre.

Fille – Tu penses que quand papa aura fini d'aider tante Disha on pourra aller dans un endroit avec des lentilles? Jakim me raconte tout le temps que dans la grande ville, c'est facile d'en trouver.

Mère – Moi je ne veux pas partir d’ici, mais si cela continue, on sera obligés de rejoindre Rakib à la ville. Il nous dit au téléphone que c’est dur et que la route est longue pour y aller. Je me demande à quoi cela ressemble vraiment.

Fils – Maman, on voit très bien à quoi ça ressemble à la télévision ! Il y a des choses à faire, du travail !

Mère, catégorique – Toi, mon fils, tu iras à l’école ! Tu montreras à ta sœur quelle route prendre et laquelle éviter. Je suis sûr que votre père va bien s’occuper de nous.

Père, en vérifiant que les pilotis sont bien solides – J’espère que ces pilotis vont te maintenir au sec et qu’ils tiendront en cas de tempête. Je me fais du souci pour toi, Disha. Tu ne vas pas pouvoir te battre contre les marées qui montent toujours plus haut bien longtemps. Tu es sûr que tu ne veux pas venir avec nous ?

Grande-tante – Je sais que depuis que tu ne peux plus travailler ta terre, tu veux partir rejoindre ton frère. Les fermes de crevettes ne te suffisent pas ?

Père – Ça ne rapporte plus assez si je veux payer l’école des enfants. Même mes dernières récoltes ont été emportées par les tempêtes de l’année dernière.

Grande-tante – Tu as toujours su reconstruire. Pourquoi pas cette fois ?

Père, d’un air las – Je sais que je peux encore rester, que l’on peut s’adapter. Mais à quel prix ? Cela fait combien de fois que je viens t’aider avec la maison ?

Grande-tante – Ne parle pas de malheur. Et va chercher ta famille. Je vais leur préparer du Dal Bhat. Cela fait trop longtemps qu’ils ne mangent que du riz au sel.

Père, vraiment découragé – Comment veux-tu que je gagne de l’argent si je suis là pour t’aider avec la maison ?

Grande-tante – Ne parle pas comme cela à ta grande tante. Les tempêtes ne me font pas peur ! J’ai tenu bon jusque-là, pourquoi devrais-je partir de la terre qui m’a toujours vu grandir ?

Père – Je veux pouvoir offrir un meilleur avenir à ma famille. Leur donner le choix. Et tu resteras toujours dans nos cœurs.

DIALOGUES

ACTE 2

Activité de réflexion

Mise en contexte

Les membres de la famille ont finalement décidé de quitter leur village pour rejoindre l'oncle dans le centre urbain le plus proche, Chittagong. Alors que le but était d'améliorer leur situation, la réalité brute leur apparaît au grand jour : le défi d'urbanisation n'a pas pu être anticipé et leur cadre de vie laisse vraiment à désirer. Ils discutent donc avec l'oncle, qui leur explique la situation : pas beaucoup de travail, des conditions sanitaires très précaires, une insécurité grandissante et pas d'amélioration en vue. De plus, il est conscient que ce centre urbain va peut-être disparaître à son tour sous la mer. À ce moment-là, où iront-ils, ces millions de migrants ?

La famille est réunie chez l'oncle, dans la ville de Chittagong. Ils sont tous en demi-cercle, avec l'oncle au milieu.

Oncle, *en faisant un geste d'accueil* – Bienvenu chez moi! Il n'y a pas beaucoup de place, mais je vous accueille avec plaisir. Mon cher frère, cela fait si longtemps que je n'ai vu ta famille!

Père – Merci Rakib. Je ne saurais pas ce que l'on serait devenu dans cette ville sans ton aide.

Fille – Comment tu as fait pour venir ici tout seul?

Oncle – Comme toi, ma chérie! Par la route avec des bus!

Fils – Oui, oui, mais comment tu as trouvé ta maison? Cette ville est si grande! Il n'y a presque plus de place!

Oncle – J'ai eu de la chance, d'autres sont partis au moment où j'arrivais. C'est très difficile de s'en sortir ici.

Mère, *avec enthousiasme* – Je suis sûr que je peux trouver un travail d'aide ou de cuisinière! Mon Dal Bhat est inimitable!

Père – On va trouver quelque chose à faire, cela va de soi. Je t'aiderai avec la maison et avec le travail. Sais-tu où l'on pourrait trouver une école pour les enfants?

Oncle – Il va falloir se battre pour tout cela, on est si nombreux ici. Et ma pauvre maison a bien besoin de rénovations. Les cyclones ne nous épargnent pas non plus. Et qui sait combien de temps cette ville va rester hors de l'eau.

Fils, *apeuré* – Ici aussi l'océan nous grimpe dessus?

Oncle – L’océan grimpe partout. *[Il imite l’océan qui recouvre tout]*

Mère – Ne lui raconte pas des histoires qui font peur!

Père – Il a raison. Mais cela ne veut pas dire que l’on va se laisser faire. J’ai entendu dire que les charpentiers étaient beaucoup demandés.

Oncle – C’est vrai, mais souvent les gens qui en ont le plus besoin n’ont pas grand-chose à offrir en échange. Cette ville grossit à vue d’œil, mais la situation ne change pas beaucoup.

Fils – Je peux aller jouer dehors et voir à quoi ressemblent les alentours ?

Oncle – Si vous sortez, soyez toujours prudent. Il faut toujours s’attendre au pire afin de réagir vite. Mais de manière générale, on se serre les coudes.

Fille – Moi aussi je veux venir!

Mère – Tu sortiras avec moi et ton père, tu es une femme il faut suivre les règles, Zarat.

Fille, boudeuse – Je pensais que je pourrais sortir avec Jakim ici! Ce n’est pas juste.

Père – Attendons de voir comment les autres font et nous nous adapterons. Ouvre grand tes yeux et apprends, Zarat. Écoute les conseils des grands et fait la même chose que les femmes plus âgées. J’ai entendu dire que la ville pouvait vous rendre fou.

Fils – Cette ville, c’est une nouvelle vie papa. Il ne faut pas en avoir peur!

Oncle – Toi aussi ouvre bien les yeux et apprends. Tu verras que les injustices prennent un peu trop de place ici.

DIALOGUES

ACTE 3

Activité de réflexion

Mise en contexte

À la suite d'un typhon particulièrement violent qui a frappé à peine deux ans après une autre catastrophe, des milliers de gens se retrouvent sans abris et sans nourriture : le Bangladesh demande du secours à la communauté internationale. Des camps de réfugiés voient le jour. La famille se retrouve dans l'un de ces camps et discute avec une responsable. Celle-ci leur présente les enjeux politiques qui se posent au niveau gouvernemental, pendant que la société civile fait du mieux qu'elle peut. Ainsi, la famille se retrouve devant un autre choix qui n'est pas très enviable : fuir le Bangladesh, mais perdre tout statut, parce que le statut de déplacés climatiques n'existe pas, ou bien rester au Bangladesh, mais pour aller où, et comment.

Le père et la mère sont au camp de réfugiés et font face à la responsable de l'ONG qui prend des notes dans le dossier de la famille Saha.

Membre d'une ONG – Bonjour. Quels sont vos noms et combien êtes-vous dans votre famille ?

Père – Je m'appelle Sumon.

Mère – Et je m'appelle Abida. Nous sommes quatre en tout, sous une toute petite tente.

Membre d'une ONG – Je sais que les conditions sont très dures, mais nous faisons le maximum pour régler au plus vite cette situation. Déjà vous avez un baraquement personnel, ce qui n'est pas le cas pour tout le monde. *[PAUSE, regarde ses feuilles]* Depuis combien de temps êtes-vous dans le campement ?

Père – Depuis la catastrophe. Cela fait bientôt deux semaines et nous ne savons toujours pas combien de temps nous allons devoir rester ici.

Membre d'une ONG, en regardant ses feuilles – Avez-vous contracté des maladies infectieuses ? Souffrez-vous d'un problème de santé ?

Mère – Grâce à Dieu, non ! Mais nos voisins commencent à tousser fortement et leur fils a beaucoup de fièvre. Par contre mes enfants sont affamés. Est-ce qu'il va y avoir plus de distribution de nourriture et d'eau potable ?

Membre d'une ONG – La Croix-Rouge fait de son mieux pour récupérer des ressources et les distribuer équitablement. Mais il faut savoir que ce n'est pas le seul camp de réfugiés dans le pays. Un tiers du Bangladesh a été ravagé. Il va falloir beaucoup d'énergie pour tout reconstruire cette fois-ci.

Père – Je peux prêter main-forte, je suis charpentier et je peux cultiver un champ dans des conditions pas toujours enviables.

Membre d'une ONG – Je suis sûr que c'est le cas, mais il va d'abord falloir que les gouvernements trouvent des accords pour savoir comment vous accueillir. Car pour le moment tout cela est très compliqué.

Mère – Pouvez-vous nous expliquer? Il va être difficile pour nous de partir de ce camp?

Membre d'une ONG – Avez-vous un village qui soit encore debout?

Mère, *tristement* – Nous n'avons pas de nouvelles de nos familles, mais nous avons appris que l'île de Kutubdia avait pris un sacré coup.

Membre d'une ONG – Je suis sincèrement désolé(e). J'espère que vos proches vont bien. Il faut garder espoir!

Père – Nous gardons espoir, mais nous aimerions pouvoir aller en Inde, il paraît que le cyclone n'a pas touché le pays!

Membre d'une ONG – Oui, mais pour cela il faudrait que l'Inde veuille bien vous accueillir. Et pour le moment ce n'est pas gagné. Le problème c'est qu'il n'y a pas vraiment de cadre juridique international qui permette de vous donner un statut légal dans les pays étrangers.

Mère – Mais nous avons nos papiers en ordre et nos passeports à jour!

Membre d'une ONG – Il vous faut plus que des passeports pour pouvoir rejoindre un autre pays. Votre gouvernement doit trouver des accords avec la communauté internationale pour vous sortir de cette situation.

Père – Mais combien de temps cela va prendre?

Mère – Nous n'allons pas rester ici des mois et des mois quand même!»

Membre d'une ONG – Priez pour que les gouvernements trouvent rapidement des solutions. Gardez espoir et foi. Il faut s'entraider pour montrer que nous travaillons ensemble pour régler la situation. Peut-être que les gouvernements s'en inspireront...

FIN

VRAI

PLUS

OU

MOINS

VRAI

FAUX